



Feuillet paroissial de Saint-Anaclet

Février 2021

La pandémie n'étant pas encore sous contrôle, malgré l'arrivée des vaccins, il nous faut demeurer très vigilants et continuer à appliquer les mesures de sécurité requises. Resterons-nous en zone orange un certain temps ? Serons-nous confinés à nouveau ? Les églises resteront-elles ouvertes ? À moins d'être devin, il est difficile de se prononcer et nous planifions en fonction de la situation actuelle.

Donc, pour février et mars, il n'y aura pas de célébrations de la Parole, à moins d'une levée des mesures sanitaires par la Santé publique et le Gouvernement. À compter du 14 février, les messes seront célébrées aux 15 jours si les églises demeurent ouvertes. Malgré les inconvénients que cela peut apporter et pour éviter des déplacements inutiles, les réservations sont toujours obligatoires. Autrement, les personnes en sus

des 25 autorisées n'auront malheureusement pas accès à l'église. Il sera toutefois possible de réserver à l'avance vos choix de messes en contactant Maurice Lepage au 418-724-4844.

Célébrations de février 2021

Dimanche le 14 février 2021

10 h 00 Feu Albert Lévesque et Cécile Tremblay (4^e anniversaire) par Gilbert Lévesque
Feu M. et Mme Émile Gauthier par Norbert et Diane Gauthier

Dimanche le 21 février 2021

10 h 30 Messe à Ste-Luce, maximum de 25 personnes

Dimanche le 28 février 2021

10 h 00 Messe anniversaire de Mme Denise Bélanger

Notez que le bureau de la Fabrique est fermé pour le moment mais il est toujours possible de rencontrer des gens sur rendez-vous en contactant :

Maurice Lepage au 418-724-4844, Mme Gaétane Lavoie au 418-723-4980 ou Mme Réjeanne Fournier au 418-724-7471.

A compter du mois de mars, le bureau sera ouvert le lundi en après-midi de 13 h à 16 h puisque Trilou Sushi est fermé le lundi. Ce qui simplifie la circulation des personnes.

Vos offrandes

29 novembre 2020	-	101,00 \$
13 décembre 2020	-	181,00 \$
20 décembre 2020	-	247,65 \$
24 décembre 2020	-	483,70 \$
25 décembre 2020	-	282,50 \$
27 décembre 2020	-	137,90 \$
1er janvier 2021	-	286,55 \$
3 janvier 2021	-	135,75 \$

Lampes du sanctuaire

7 février 2021	Aux intentions de Mme Gisèle Gobeil Lepage
14 février 2021	Aux intentions de Mme Bernadette Lepage
21 février 2021	Parents défunts d'Annette et Pierre-Paul St-Laurent
28 février 2021	Aux intentions de Martine Bérubé et Maurice Lepage

Pour toutes informations concernant votre Fabrique, consultez notre site web

<http://paroissestanaclet.com/informations/>

En consultant notre site web, vous pourrez prendre connaissance des horaires des messes dans le feuillet paroissial. Une multitude de sujets ont été placés sur ce site pour vous tenir informés des services de la Fabrique.

A propos des élections de marguilliers prévues le dimanche 6 décembre 2020

Compte tenu de la tempête de neige du 6 décembre, les élections n'ont pu être tenues car la messe a été annulée et l'église fermée. Ne pouvant limiter le nombre de participants dans une assemblée de paroissiens ou paroissiennes, nous n'avons pas été en mesure de tenir les élections dans le délai prescrit. Comme Mme Camille Lévesque se disait ouverte à accepter un nouveau mandat de trois (3) ans et que M. Yvan Coté a accepté de remplacer M. Jean-Luc St-Onge qui n'était pas rééligible, nous avons demandé à Mgr Grondin de procéder par nominations pour les confirmer dans leur poste. Ce qui a été fait le 26 janvier 2021.

Sincères remerciements à M. St-Onge pour sa contribution à la gestion de la Fabrique durant ces six dernières années et félicitations aux deux personnes qui ont accepté ces mandats importants pour permettre une saine administration de notre Fabrique.

Loi sur les activités funéraires et derniers développements

Le 18 janvier 2021 est entrée en vigueur la partie relative à l'implantation du Registre des contrats préalables de services funéraires et des contrats préalables de sépulture, que l'on peut consulter sur un site web du gouvernement du Québec sous l'OPC (Office de la Protection du Consommateur). Pour les fabriques, la venue de cette obligation demande plus de gestion en plus des frais qui s'y appliquent. Comme la grande majorité des paroisses n'ont pas les ressources tant humaines que financières pour tenir correctement ces données, notre diocèse nous offre l'opportunité, soit de se conformer à la loi avec les outils requis, soit de se retirer de tout ce qui a trait aux pré-arrangements funéraires.

Plusieurs paroisses ont opté pour cette dernière option et c'est celle que l'assemblée de fabrique a retenue lors de sa rencontre du 9 décembre dernier. Donc, la fabrique de St-Anaclet ne prend plus de dépôts funéraires et toutes les personnes qui ont des dépôts ou avances de dépôts seront contactées pour leur offrir 2 options : un remboursement immédiat de la somme ou une conversion sous forme de placement sans intérêt géré par la fabrique, lequel sera remboursable sur demande par la personne ou sa succession. Ce prêt sans intérêt pourra être appliqué sur toute facture produite par votre fabrique à la personne en question ou à sa succession.

A notre grande surprise, le gouvernement a aussi inclus dans sa loi en guise de pré-arrangements toutes les concessions de lot dont le concessionnaire et son bénéficiaire (conjoint) n'ont pas encore pris possession physiquement. Nous devons donc effectuer des recherches pour savoir si les concessionnaires (ou leurs bénéficiaires) qui ont déboursé des sommes sont encore vivants. Si tel est le cas, vous serez possiblement contactés pour nous fournir les informations manquantes dans les bases de données de l'OPC. Si vous êtes concessionnaire d'un lot dans le cimetière, veuillez contacter Maurice Lepage au 418-724-4844 pour l'informer de la date de votre concession acquise avant l'an 2000.

Le cimetière de St-Anaclet installe son columbarium

Si tout se passe comme prévu, notre columbarium sera mis en place en juin ou juillet 2021. Nous sommes à finaliser son arrivée et vous serez informés de sa date de livraison. Pour les intéressés à une concession de niche cinéraire dans ce columbarium, il vous sera possible de placer une commande dans les prochains mois. L'Assemblée de fabrique n'est pas encore en mesure de fixer le coût d'une telle concession avant d'avoir pu évaluer les frais de mise en place de la base. Merci d'informer vos proches de ce nouveau service offert par la Fabrique.

Réparation de l'orgue

Les travaux de réparation de l'orgue tels qu'annoncés en décembre dernier sont pratiquement terminés. Avant même d'en connaître les coûts, et compte tenu que l'année financière 2021 s'annonce plutôt difficile, toute contribution financière de votre part pour financer ces travaux de rénovation serait très appréciée. Tout en ayant la capacité financière de supporter ces nouveaux coûts, la Fabrique serait en bien meilleure santé avec l'appui de nos paroissiens et paroissiennes. Votre contribution apparaîtra sur votre reçu d'impôt 2021.

Maurice Lepage
Président de l'Assemblée de Fabrique de St-Anaclet

Mot de notre prêtre modérateur.

Chers Frères et Sœurs,

Paix et Joie dans le Christ Jésus !

Le mercredi 17 février prochain, avec la liturgie des Cendres, nous entreront dans le saint Temps de carême, dont le thème est : « **Discerner sa présence** »

Tout le long de ce temps de grâce, à travers ses trois volets, Prière-Partage-Pardon, nous sommes invités à purifier davantage nos cœurs afin de percevoir la présence de Dieu en nous et dans le prochain. « *Heureux les cœurs purs, ils verront Dieu. Mt 5,8* »,

« *Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à Moi que vous l'avez fait. Mt 25,40* »

Frères et Sœurs, que ce temps de carême nous aide à vivre dans la présence de Dieu à travers des gestes concrets et à révéler à notre prochain la présence aimante et miséricordieuse de Dieu.

« *Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des temps. Mt 28,20.* »

Fructueux temps de carême.

Jean-Baptiste ALLICO, Ptre